



Docteur Jacques CATON

PRESIDENT

Clinique Emilie de Vialar

116 Rue Antoine Charial – 69003 LYON

Tél. : 04 78 54 77 18 – Fax. : 04 72 36 84 90

GSM : 06 07 39 76 15

caton.jacques@wanadoo.fr

Docteur CM ARNAUD

cmarnaud@wanadoo.fr

06 82 99 15 35

Secrétaire Général

Docteur J. RIVOALLAN

jacques.rivoallan@wanadoo.fr

08 06 66 66 01

Secrétaire Général Adjoint

Docteur M. LEVY

michel.levy3@wanadoo.fr

06 20 04 62 50

Docteur Y. VERHAEGHE

yverhaeghe@nordet.fr

06 07 66 40 59

VICE-PRESIDENTS

Docteur JL. BARON

drbaron@orange.fr

06 80 57 84 66

TRESORIER

COMMUNIQUE DE PRESSE du 10/10/2012

QUEL EST LE VRAI PRIX DE LA PROTHESE TOTALE DE HANCHE (PTH) EN 2012 ?

- AOC/CSMF, syndicat représentant les praticiens des PTL en clinique, s'inquiète de la propagande démagogique concernant une supposée dérive des compléments d'honoraires que nous considérons comme liminaire.

En effet, si les compléments d'honoraires ont augmenté en secteur 2 c'est bien parce que les honoraires sont bloqués depuis près de 30 ans. Nos gouvernants et la CNAM devraient plutôt s'interroger sur la vraie valeur des actes anesthésiques et chirurgicaux

- AOC/CSMF s'est livré à une étude simple sur ce que devrait être le juste prix de la PTH aujourd'hui, acte très fréquent en chirurgie orthopédique.

- AOC/CSMF constate qu'une opération simple permet de savoir quelles sont la décote et la valeur actuelle de cet acte en appliquant 2 facteurs évidents : le coefficient d'érosion monétaire (de 1986 à 2012 celui-ci est de 61,95%) et le supplément de charges supporté par les praticiens de secteur 2 par rapport à leurs confrères de secteur 1 (30%).

- AOC/CSMF constate que le prix de la PTH devrait être de 798,12€ au lieu des 459,8€ actuels soit un déficit de 338,32€, représentant une décote de 73,78%, sans compter l'augmentation du coût de la pratique jamais revalorisé depuis la mise en place de la CCAM technique en 2005 ceci au mépris des conventions,

- AOC/CSMF exige que la négociation actuelle tienne compte de cette dégradation insupportable des 3/4 de la valeur des actes en revalorisant le tarif opposable et de toute façon en maintenant les suppléments d'honoraires du secteur 2 seules possibilités de faire face à nos charges et à nos obligations vis-à-vis des patients.

Contact presse J. CATON 06 07 39 76 15 & CM. ARNAUD & Y. VERHAEGHE & M. LEVY

AOC/CSMF 79 Rue de Tocqueville 75017 PARIS